

RESOLUTION N°11

Le Comité Ministériel de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC), réuni en session ordinaire le 21 juillet 2022 à Douala (République du Cameroun), adopte le Règlement UMAC-CEMAC portant organisation et fonctionnement du marché financier en Afrique Centrale, dans sa version établie en application de l'avis conforme délivré par le Conseil d'Administration de la BEAC lors de session ordinaire tenue le 20 juillet 2022.

Le Président du Comité Ministériel,




Hervé NDOBA